

## Le prêt agrandissement

www.astria.com

### Les bénéficiaires

Salariés des entreprises du secteur privé non-agricole de 10 salariés et plus, quelles que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail. Les préretraités sont assimilés aux salariés.

Les retraités depuis moins de 5 ans d'une entreprise du secteur privé non-agricole de 10 salariés et plus.

Le bénéficiaire doit être propriétaire occupant du logement.

### Les opérations finançables

Les travaux d'agrandissement de logement par addition, surélévation ou mise en état d'habitabilité de locaux qui n'étaient pas destinés à l'habitation.

Les travaux doivent conduire à la création d'une surface habitable d'au moins 14m<sup>2</sup>.

### Les conditions d'octroi

Le logement doit être utilisé ou destiné à être utilisé en tant que résidence principale et situé sur le territoire métropolitain ou dans les DOM.

Un permis de construire (ou une déclaration préalable en mairie) est nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

### Les conditions de déblocage des fonds

Le déblocage des fonds dans un délai maximum de trois mois à compter de l'achèvement des travaux sur présentation de factures d'entreprises ou de prestataires de services émises au nom du bénéficiaire depuis moins de 3 mois.



Contactez votre correspondant habituel.  
Retrouvez toutes nos coordonnées au verso.

### Les caractéristiques

- **Durée de remboursement** : 10 ans maximum.
  - **Taux d'intérêt débiteur annuel** : 1,5 % hors assurance optionnelle
  - **Montant maximum** : 10 000 €
  - **Quotité maximum** : 100 % du coût des travaux et des honoraires qui s'y rapportent, y compris les diagnostics.
- Un prêt Travaux peut être cumulé avec un prêt ACCESION ou un PASS-FONCIER® après un délai de 12 mois à compter de la date la plus tardive entre la fin des travaux ou l'acquisition du logement.

Le demandeur ayant déjà obtenu un prêt TRAVAUX peut présenter une nouvelle demande de prêt TRAVAUX s'il est à jour de ses engagements ; dans ce cas, le capital restant dû au titre du prêt antérieurement alloué cumulé avec le montant de la nouvelle aide ne peut excéder le montant mentionné ci-dessus.

**!** L'obtention du prêt et son montant dépendent de l'enveloppe "prêts travaux" disponible au sein de l'entreprise.

### Assurance

ASTRIA propose à l'emprunteur l'adhésion à son contrat d'assurance avec 3 options :

**Option 1** : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie (réservée au coemprunteur sans activité professionnelle)

**Option 2** : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie/Incapacité de Travail

**Option 3** : Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie/Incapacité de Travail/Perte d'emploi suite à un licenciement

	Option 1	Option 2	Option 3
<b>Montant mensuel 1 000 €/emp.</b>	0,10 €	0,20 €	0,30 €
<b>Coût assurance</b> (en % par an du capital assuré)	0,12 %	0,24 %	0,36 %
<b>TAEG sur 10 ans</b>	1,74 %	1,97 %	2,19 %

### Exemple

Pour exemple, un prêt Action Logement de 10 000 € sur 120 mois au taux d'intérêt débiteur annuel de 1,5 % hors assurance optionnelle présente un **TAEG fixe de 1,51 %**. La **mensualité est de 89,79 €**, soit un **coût total de crédit de 774,80 €**.

Avec une assurance DIT (décès - perte totale et irréversible d'autonomie - incapacité totale temporaire de travail) pour une personne à 100 % ou deux personnes à 50/50, le **TAEG pour 10 000 € empruntés sur 120 mois est de 1,97 %**. Le montant mensuel de l'assurance est de 2 € soit une **mensualité totale de 91,79 €** et un **coût total de crédit de 1 014,93 €**.

**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.  
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

**Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés.**

### ASTRIA à votre service en France

#### ASTRIA à Arras, Béthune et Lens

**Arras** : 23 boulevard Vauban - BP 90441  
62028 ARRAS CEDEX - Tél : 03 21 16 14 60  
**Béthune** : 44 rue Sadi-Carnot - BP 50611  
62412 BÉTHUNE CEDEX - Tél : 03 21 56 81 38  
**Lens** : 52 rue Eugène-Bar - BP 122  
62303 LENS CEDEX - Tél : 03 21 28 27 29

#### ASTRIA à Valenciennes, Douai et Maubeuge

**Valenciennes** : 68 rue de Famars - BP 17  
59312 VALENCIENNES CEDEX 9 - Tél : 03 27 38 18 00  
**Douai** : 72 rue de Valenciennes - BP 40002  
59501 DOUAI CEDEX - Tél : 03 27 08 25 25  
**Maubeuge** : 3 esplanade Bertheau - BP 50047  
59601 MAUBEUGE CEDEX - Tél : 03 27 58 23 23

#### ASTRIA à Beauvais

52 avenue de la République - BP 40604  
60006 BEAUVAIS CEDEX  
Tél : 03 44 48 58 21

#### ASTRIA en Île-de-France (Siège)

1 square Chaptal  
92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX  
Tél : 01 57 77 50 00

#### ASTRIA à Strasbourg

7 quai Saint-Jean - BP 70027  
67084 STRASBOURG CEDEX  
Tél : 03 90 22 40 40

#### ASTRIA à Lyon

20 rue Childebert  
69291 LYON CEDEX 02  
Tél : 04 37 23 51 70

#### ASTRIA à Rennes

6 rue de l'Abbé Grégoire  
CS 50824  
35208 RENNES CEDEX 2  
Tél : 02 99 22 20 40

#### ASTRIA à Nice

Arénas porte C  
455 Promenade des Anglais  
06299 NICE CEDEX 3  
Tél : 04 93 18 18 06

#### ASTRIA à Bordeaux

Béryl 1 - 22 rue Jacques-Prévert  
33692 MÉRIGNAC CEDEX  
Tél : 05 56 17 43 03

#### ASTRIA à Marseille

Le Grand Prado, 6 allées Turcat-Méry  
13008 MARSEILLE  
Tél : 04 91 29 62 29

#### ASTRIA à Toulouse

9 rue Ritay  
31000 TOULOUSE  
Tél : 05 62 73 34 50

#### ASTRIA à Montpellier

145 rue de l'Acropole  
CS 69001  
34061 MONTPELLIER CEDEX 2  
Tél : 04 67 42 17 70

